

## Année de césure pendant les études : tout savoir



Vous êtes bachelier ou étudiant dans l'enseignement supérieur et vous souhaitez faire une pause pendant votre cursus pour faire « autre chose » ? La césure vous permet de stopper temporairement vos études pour monter un projet, découvrir le monde professionnel, faire du volontariat, etc.

### DURÉE



1 ou 2 semestres universitaires

### CONVENTION DE CÉSURE



- Modalités de la césure
- Réintégration assurée

### SUR PARCOURSUP



Formulation des vœux  
du 17 janvier au 14 mars 2024

## Comprendre

### Une période de césure, qu'est-ce que c'est ?

Monter un projet, souffler un peu, se remotiver et acquérir de nouvelles compétences... la période de césure peut être bénéfique. Courante dans les pays anglo-saxons, elle devient une option de plus en plus choisie par les étudiants français.

#### ► Une pause pendant les études

La césure consiste à suspendre temporairement ses études pour vivre une autre expérience : volontariat, stage, autre formation... Elle peut se dérouler en France ou à l'étranger et être réalisée en autonomie ou encadrée par un programme ou un organisme.

La césure peut durer 1 ou 2 semestres universitaires. Une seule période de césure peut être demandée par cycle (licence, BTS, BUT, master...). Au terme de la césure, vous reprenez vos études.

Les dates de début et de fin de césure coïncident obligatoirement avec celles des semestres universitaires. Vous ne pouvez donc pas commencer une césure ou en revenir en cours de semestre.

**À savoir :** si vous ne souhaitez partir qu'un seul semestre, renseignez-vous bien auprès de votre établissement si cela est possible. Certaines formations ne proposent pas de rentrée décalée ou préfèrent que la césure dure une année universitaire entière.

## ► Une place en formation réservée

De plus en plus d'étudiants souhaitent effectuer une césure pendant leurs études, mais assez peu osent sauter le pas.

Cette période peut vous aider à préciser votre projet professionnel, vous offrir la possibilité de mener à bien un projet qui vous tient à cœur ou encore vous permettre de découvrir le monde professionnel tout en ayant la certitude de pouvoir réintégrer votre formation quand cette expérience est terminée.

Il est également possible d'interrompre ses études et de les reprendre plus tard, sans une demande de césure ou si celle-ci est rejetée. Mais, dans ce cas, l'intégration ou la réintégration dans la formation n'est pas assurée.

Pour les néo-bacheliers, la césure représente un avantage certain puisqu'elle leur permet de ne pas refaire les démarches sur Parcoursup et de conserver leur inscription pour l'année suivante.

### À l'université, mais pas seulement

Au-delà de l'université, la césure peut également être proposée dans les écoles d'ingénieurs et de commerce. Les étudiants en profitent alors souvent pour monter leur entreprise. Pour d'autres cursus, il faut se renseigner directement auprès des établissements.

## ► Un projet mûrement réfléchi

Pour que votre césure soit acceptée, vous devrez justifier d'un projet précis. Si vous souhaitez faire un break pendant vos études mais que vous ne savez pas trop quoi faire, faites le point sur votre situation, vos projets et vos envies. Voici quelques questionnements qui pourront vous aider :

Pourquoi souhaitez-vous effectuer une césure ?  
Pour découvrir une nouvelle langue, une nouvelle

culture ? Pour vous engager dans un projet, du bénévolat... ? Quelles sont les expériences qui vous attirent ? Le volontariat ? Un contrat de travail ? Dans quels domaines ?

Avez-vous des objectifs précis pour cette césure ? Des compétences ou des connaissances que vous souhaitez développer ou acquérir ?

## ► Une expérience valorisée

Pendant votre césure, vous bénéficierez d'un accompagnement pédagogique qui vous permettra notamment de faire le bilan de votre expérience et d'évaluer vos compétences acquises. En fonction de votre projet, cet accompagnement peut être plus ou moins renforcé.

L'évaluation de votre césure peut conduire à l'attribution de crédits européens (ECTS) qui s'ajoutent à ceux obtenus par la formation. La validation de la césure peut également donner lieu à des dispenses totales ou partielles de certains enseignements ou de périodes de stages relevant de votre cursus.

Les modalités d'évaluation seront définies dans la convention de césure que vous signerez avant votre départ. Certains établissements proposent un outil numérique pour la prise en compte de la période de césure et vous aider à faire le point sur les connaissances et les compétences développées pendant votre expérience.

### À lire aussi

Après un bac à dominante littéraire n° 1.341

Après un bac à dominante économique et sociale n° 1.342

Après un bac à dominante scientifique n° 1.343

Parcoursup : mode d'emploi n° 1.61

Les études universitaires n° 1.631

# Démarches

## Demander une césure après le bac ou pendant ses études

La période de césure peut s'effectuer à différents moments du cursus de l'enseignement supérieur : soit directement après le bac, soit pendant les études.

### ► Après le bac

Vous souhaitez faire une pause après le bac avant de commencer vos études ? Pour conserver votre place dans la formation qui vous a accepté, faites une demande de césure via Parcoursup.

Au moment de la formulation des vœux sur Parcoursup, soit entre le 17 janvier et le 14 mars pour l'année scolaire 2023-2024, formulez votre demande via l'onglet « Année de césure ».

Dans votre dossier candidat, vous devrez adresser une lettre de motivation pour la césure en exposant notamment votre projet, vos motivations et l'intérêt de cette césure pour la formation que vous souhaitez suivre.

Pour que la césure ne soit pas un obstacle à votre acceptation, l'établissement n'est pas informé de votre demande au moment de l'examen des vœux. Cependant, il a le dernier mot et peut vous accepter en formation sans pour autant accepter votre demande de césure. L'examen de la césure est fait par une commission d'établissement qui juge de la cohérence du projet.

Vous devrez confirmer votre souhait de césure lors de l'inscription administrative dans la formation qui vous a accepté.

### ► Pendant les études

La césure est également possible pendant les études supérieures.

La procédure et le calendrier des candidatures sont définis par votre établissement. Renseignez-vous sur son site internet ou auprès du service de scolarité.

Dans tous les cas, vous devrez rédiger une lettre de motivation pour présenter votre projet, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre. Des pièces justificatives peuvent vous être demandées selon votre profil ou votre projet (CV, certificat de scolarité...).

### ► Réponses possibles de l'établissement

Le chef d'établissement étudiera votre demande sur la base de la cohérence et de la qualité de votre projet et en fonction des critères du règlement intérieur. Il dispose d'un délai de 2 mois pour répondre à votre candidature.

Si votre demande est acceptée, vous signez une convention de césure précisant vos droits et vos devoirs pendant cette période.

En cas de refus, vous pouvez faire appel auprès des structures prévues par le règlement intérieur de votre établissement d'enseignement supérieur. Vous avez la possibilité d'interrompre vos études sans passer par la case césure, mais vous ne bénéficierez pas des avantages liés à celle-ci (réintégration garantie, prise en compte dans le cursus...).

### Conseil

#### Avant la césure, informez-vous !

Il est important d'être informé sur tous les aspects d'une césure avant d'en demander une : ce n'est pas une année sabbatique ! Pour que votre césure soit accordée, votre projet doit être clair et précis. Rapprochez-vous de votre établissement pour connaître leurs modalités (calendrier, pièces justificatives, manières de faire...) et, en cas d'accord, lisez bien la convention de césure qui vous sera proposée.

## Vos droits

### Des droits et des devoirs définis par une convention

L'étudiant en césure reste lié à son établissement d'enseignement supérieur par la signature d'une convention.

#### ► La convention

La convention de césure que vous signez vous assure l'intégration ou la réintégration dans la formation, au terme de votre césure. Elle précise aussi l'accompagnement pédagogique qui sera mis en place pendant cette période. Vous ne pouvez pas refuser cet accompagnement qui servira à valider votre césure à l'issue de celle-ci.

La convention peut aussi définir les modalités de validation de la césure (ECTS supplémentaires, reconnaissance de l'engagement étudiant...).

Si vous souhaitez modifier ou interrompre votre césure, vous devez le faire selon les modalités qui sont définies dans cette convention. Dans tous les cas, cette décision doit être validée par le chef d'établissement.

#### ► Maintien du statut étudiant

Pendant la césure, votre cursus est suspendu mais vous restez tout de même étudiant et vous conservez votre carte étudiante. Vous devrez donc payer des frais d'inscription ainsi que la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Si votre établissement dépend du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, vous bénéficiez de frais d'inscription à taux réduit.

Les boursiers bénéficient du maintien de leur bourse sur critères sociaux, notamment s'ils suivent une autre formation qui est habilitée à recevoir des boursiers. Dans les autres cas (stage, volontariat...), le chef d'établissement décidera du maintien ou non de la bourse.

#### ► Assurance maladie

Selon votre projet de césure, vous pouvez ou non rester bénéficiaire de la Sécurité sociale.

**Césure sur le territoire français :** dans le cas d'une formation, vous restez bénéficiaire de la Sécurité sociale. Si votre césure consiste en une activité professionnelle rémunérée, le régime social de votre activité remplacera le régime général.

**Césure à l'étranger :** selon le pays et votre projet, les cas sont différents. Vous pouvez soit être affilié au régime social du pays, soit souscrire à la Caisse des Français de l'étranger ou encore à un organisme privé. Consultez le site de l'Assurance maladie pour plus d'informations selon votre profil.

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) rubrique Droits et démarches selon votre situation / Études et stages / Étudiant : votre prise en charge

[Lire dossier Préparer son séjour à l'étranger n°8.11.](#)

## Idées

### Volontariat, expérience professionnelle, séjour à l'étranger...

De nombreux projets sont possibles pendant votre césure. Mais pour les préparer, il faut souvent un peu de temps ! Idéalement, votre césure doit s'inscrire dans un projet à plus long terme avec des objectifs bien définis.

#### ► Suivre une formation

Vous pouvez demander une césure pour suivre une formation dans un domaine différent de celui de votre formation initiale. Cette formation peut se dérouler en France ou à l'étranger.

Si elle se déroule en France et dans un établissement habilité à recevoir des boursiers, vous conservez votre bourse sur critères sociaux. Dans les autres cas, c'est au chef d'établissement de décider si vous gardez vos droits à la bourse.

Si vous optez pour une formation à l'étranger, veillez à bien en considérer tous les aspects (logement, langue de formation...). Sachez également que certains pays demandent aux étudiants de justifier d'un minimum d'argent pour ne pas se retrouver en difficulté sur place. Vous pouvez consulter nos dossiers « Pays » pour en savoir plus sur votre destination.

La formation que vous suivez pendant la césure peut comprendre la réalisation d'un stage.

[Lire dossier Étudier en Europe n°8.52.](#)

## ► **Expérience professionnelle en France ou à l'étranger**

La césure peut être l'occasion de découvrir le monde professionnel avec un contrat de travail ou un stage.

### **Contrat de travail**

Dans le cadre d'un emploi rémunéré, un contrat de travail lie l'étudiant et l'organisme d'accueil (entreprise, institution...). Ce contrat définit la nature du poste ainsi que les tâches que l'étudiant doit effectuer.

Même si vous avez toujours le statut d'étudiant durant votre contrat de travail, votre établissement d'enseignement supérieur ne peut pas intervenir dans la définition des tâches qui vous sont confiées. De même, l'emploi peut être dans un domaine différent de votre formation.

[Lire dossiers Trouver un job n°3.05; Trouver un emploi n°3.02.](#)

### **Stage**

Dans le cas d'un stage, quelques règles sont à respecter. Ce stage ne doit pas être obligatoire pour obtenir votre diplôme, il doit rester facultatif.

Le stage mené en période de césure n'est pas intégré à votre formation, même si vous restez lié à votre établissement par une convention de stage, et ce même pour un stage à l'étranger. Il n'est donc pas obligatoire qu'il se déroule dans le même domaine que votre formation.

La durée maximale d'un stage est de 924h par an, soit 6 mois à temps plein. Cependant, il est possible

de fractionner ou de faire un stage à temps partiel pour que votre période de césure dure 1 an.

[Lire dossiers Trouver son stage au collège ou au lycée n°3.013; Partir en stage à l'étranger n°8.22.](#)

## ► **Engagement**

Vous souhaitez profiter d'une pause pendant les études pour vous engager en volontariat ou en service civique?

### **Service civique**

Le service civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois sur une mission d'intérêt général (éducation, environnement, culture...). Vous pouvez y accéder si vous avez entre 16 et 25 ans (30 ans si vous êtes en situation de handicap). Aucun diplôme n'est demandé.

Selon votre situation personnelle, vous bénéficierez d'une rémunération allant de 610 à 723 €. Ce montant est cumulable avec d'autres allocations (APL, allocation adulte handicapé...).

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

[Lire dossier Volontariat et bénévolat n°5.61.](#)

### **Corps européen de solidarité**

Le Corps européen de solidarité (CES) est un programme financé par l'Union européenne. Il offre la possibilité de faire un volontariat en France ou à l'étranger dans divers domaines (handicap, éducation...). Le volontariat peut durer jusqu'à 12 mois.

Pour effectuer un CES, vous devez avoir entre 18 et 30 ans et résider dans l'un des pays de l'UE ou dans un pays partenaire. Aucune condition de diplôme n'est exigée. Les frais de voyage, de logement, de restauration, d'assurance responsabilité civile, d'assistance rapatriement et de frais médicaux sont pris en charge. Vous bénéficierez aussi d'une indemnité dite « argent de poche » dont le montant varie selon le pays d'accueil.

[www.corpseuropeensolidarite.fr](http://www.corpseuropeensolidarite.fr)

[Lire dossier Le volontariat international n°8.26.](#)

### **Témoignage**

#### **Aurélié, étudiante partie à Londres pendant sa césure**

Je suis partie à Londres pour une année de césure pour financer mes études en Erasmus l'année suivante. Après de nombreuses recherches, j'ai décroché un job et trouvé une colocation, le tout en une semaine. La césure m'a permis d'avoir ma première expérience internationale tout en restant proche de la France. Pendant cette année, j'ai rencontré des personnes incroyables et découvert des lieux insolites.



## VIE ou VIA

Malgré leur nom, les dispositifs de VIE (volontariat international en entreprise) et de VIA (volontariat international en administration) ne proposent pas de missions de volontariat à proprement parler, mais des postes indemnisés au sein de filiales d'entreprises ou d'administrations françaises situées à l'étranger.

Pour y participer, il faut être âgé de 18 à 28 ans. Dans le cadre d'une année de césure, la mission peut durer 12 mois au maximum. Vous recevrez une indemnité mensuelle de 761 € ainsi qu'une indemnité supplémentaire variant selon le pays dans lequel vous effectuez votre mission. Vos frais de voyage et d'installation sont également pris en charge.

<https://mon-vie-via.businessfrance.fr>

Lire dossier Le volontariat international n°8.26.

## ► Création d'entreprise

Si vous avez un projet entrepreneurial en tête, vous pouvez profiter d'une césure pour vous y consacrer.

Le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) vous permet de bénéficier d'un accompagnement par un enseignant et un référent extérieur à l'établissement. Vous aurez accès à un coworking partagé par les étudiants-entrepreneurs ainsi qu'à une formation sur l'entrepreneuriat et la gestion. Vous aurez également la possibilité de tester votre activité sans statut juridique en signant un contrat d'appui d'entreprise (Cape).

Le SNEE s'adresse aux étudiants ou aux jeunes diplômés, quelle que soit la démarche entrepreneuriale. Ce statut est délivré pour une année universitaire et peut être renouvelé. Vous pouvez bénéficier du statut pendant votre césure et demander son renouvellement lorsque vous reprenez votre formation

initiale. Pour s'inscrire, il faut remplir un dossier et le déposer sur la plateforme dédiée au SNEE.

<https://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

**À savoir:** la césure n'est en aucun cas obligatoire pour obtenir le SNEE. Vous pouvez continuer vos études tout en montant votre projet entrepreneurial.

Lire dossier Créer ou reprendre une entreprise n°3.5.

## Diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur

Si vous souhaitez conduire un projet entrepreneurial, vous pouvez également suivre le D2E, le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur. Des séminaires, ateliers et mentorats spécifiques au projet entrepreneurial vous seront proposés.

Pour en bénéficier, il faut avoir au minimum le bac ou un diplôme équivalent. Vous devrez également avoir le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE). Les frais d'inscription dépendent des établissements mais ne peuvent pas dépasser 500 €.

Avec le D2E, vous pourrez valider votre projet à la place d'un stage dans votre formation initiale. Votre cursus pourra être aménagé et vous obtiendrez une reconnaissance des acquis du diplôme.

## Sapeurs-pompiers de Paris

La brigade des sapeurs-pompiers de Paris propose aux Franciliens âgés de 18 à 25 ans d'effectuer un service civique de 10 mois au sein des sapeurs-pompiers de Paris. Après une formation aux premiers secours, vous êtes intégré à une équipe opérationnelle dans un véhicule de secours à personnes pendant 24h par semaine.

[www.pompiersparis.fr](http://www.pompiersparis.fr) rubrique Recrutement / Service civique pompier

## Cconseils

### Préparez votre retour et valorisez votre expérience

Une césure a parfois aussi comme objectif de « tout oublier » et « passer à autre chose ». Pourtant, il est important de préparer et anticiper votre retour.

#### ► Gardez le contact !

L'expérience que vous vivez durant votre césure peut facilement vous faire oublier votre formation initiale... au risque de louper des informations importantes, concernant notamment les démarches administratives !

Pour éviter cela, pensez à garder le contact avec les étudiants qui restent dans la formation pendant votre césure. Ils pourront vous tenir informé des dates importantes, des nouveautés ou des éventuels changements...

Si vous effectuez votre césure juste après le bac et que vous ne connaissez personne dans votre promo, contactez le responsable de la formation ou le service de scolarité de votre établissement pour pouvoir, si besoin, leur demander des informations.

#### ► Anticipez le retour

Le retour de la césure peut être un peu déstabilisant, surtout si vous la passez à l'étranger. Voici quelques conseils pour anticiper les démarches et réintégrer le plus sereinement possible votre formation.

Avant de partir en césure, préparez les principales pièces justificatives d'inscription (photocopie de carte d'identité, relevés de notes...). Demandez à des personnes de confiance de les garder ou stockez-les sur votre boîte mail. Cela vous évitera de devoir tout réunir au dernier moment.

Renseignez-vous également sur les dates d'inscription et programmez une alerte pour ne pas les oublier. Là aussi, vous pouvez éventuellement demander à une personne de confiance de déposer vos papiers pour vous si vous ne pouvez pas vous déplacer dans votre établissement.

En particulier dans le cas d'une césure à l'étranger, pensez à revenir en France quelque temps avant

votre rentrée. De cette façon, vous pourrez vous réacclimater plus facilement.

#### ► Valorisez votre expérience

Vous avez vécu une expérience enrichissante pour votre parcours personnel et professionnel ? Pensez à la valoriser ! Selon votre projet, vous pouvez le mettre en avant de différentes manières.

Votre CV peut attester de votre expérience, dans la rubrique « Formation », « Compétences » ou « Autres expériences ». Au contraire, la rubrique « Loisirs » est fortement déconseillée, cela donnerait l'impression que vous avez vécu cette expérience uniquement pour votre plaisir.

Vous pouvez également mentionner votre expérience dans vos lettres de motivation pour une formation future ou pour un emploi en expliquant les compétences que ce projet vous a permis d'acquérir.

De plus en plus d'étudiants en césure, notamment à l'étranger, tiennent un blog pour partager leur expérience. Celui-ci peut être utile lors de votre évaluation de césure ou auprès d'un recruteur.

#### Reconnaissance de l'engagement

Si vous souhaitez faire reconnaître votre engagement étudiant au sein de votre cursus, vous devez adresser une demande écrite auprès de votre formation. Vous devrez décrire votre engagement et fournir un justificatif de l'activité pour que le jury voie les compétences mises en œuvre. Une évaluation des compétences acquises peut être requise par votre établissement (dossier, entretien...). La reconnaissance de votre engagement peut prendre des formes diverses : attribution d'ECTS supplémentaires, dispenses d'enseignement ou de périodes de stages, points bonus...

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)